Rapport de gestion 2016

previs

Quand prévoyance
rime avec transparence

Une année 2016 déterminante

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre nouveau rapport annuel que nous avons le plaisir de vous présenter dans sa version électronique complète. En le structurant selon un plan clair et en permettant de le consulter en ligne, nous souhaitons encourager la transparence, nous adapter aux nouvelles habitudes de lecture, mais aussi tenir compte des aspects liés aux coûts. Il s'agit par ailleurs du dernier rapport de gestion de la Previs avant sa fusion avec Comunitas. Même si la structure du prochain rapport ne subira pas de grandes modifications, la fusion entraînera tout de même quelques adaptations auxquelles nous œuvrons aujourd'hui d'arrache-pied.

Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir notre rapport annuel 2016. Nous attirons votre attention sur le fait que les données publiées à ce niveau du rapport correspondent uniquement à des valeurs consolidées concernant la fondation dans son ensemble. Les informations détaillées sur chacune des caisses de prévoyance sont résumées séparément, dans des documents publiés à l'intention des caisses.

Nous vous invitons à nous faire part de vos réactions – qu'elles soient positives ou plus critiques – à info@previs.ch.

Votre Previs

Sommaire

Vue d'ensemble des principaux chiffres clés		**5**
Bilan		**7**
Compte d'exploitation		**8**
Le Conseil de fondation		**10**
Gestion des affaires		**13**
Prévoyance, clientèle et communication		**16**
Placements financiers et immobiliers		**20**
1	**Annexe**	**28**
1.1	Bases et organisation	28
1.1.1	Forme juridique du but	28
1.1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	28
1.1.3	Actes et règlements	28
1.1.4	Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures	29
1.1.5	Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	31
1.1.6	Employeurs affiliés	31
1.2	Assurés actifs et rentiers	32
1.2.1	Assurés actifs	32
1.2.2	Rentières et rentiers	32
1.2.3	Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge	33
1.3	Mode de mise en œuvre du but de la fondation	33
1.3.1	Explication des plans de prévoyance et de leur financement	33
1.3.2	Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance	33
1.4	Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité	33
1.4.1	Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	33
1.4.2	Principes comptables et d'évaluation	33
1.4.3	Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes	35
1.5	Risques actuariels / couverture du risque / taux de couverture	35
1.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	35
1.5.2	Evolution et rémunération des avoirs-épargne	35
1.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	36
1.5.4	Evolution du capital de couverture pour les rentiers	36

1.5.5	Evolution des provisions techniques	36
1.5.6	Résultats de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2016	36
1.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	37
1.5.8	Änderung von technischen Grundlagen und Annahmen	38
1.5.9	Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2	39
1.6	Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements	39
1.6.1	Organisation des activités de placement, règlement sur les placements	39
1.6.2	Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs	40
1.6.3	Présentation des placements par catégorie	41
1.6.4	Limites légales selon OPP 2	44
1.6.5	Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)	45
1.6.6	Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending	46
1.6.7	Explication du résultat net des placements	47
1.6.8	Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs	49
1.7	Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation	50
1.7.1	Compte de régularisation actif	50
1.7.2	Frais d'administration	50
1.8	Dispositions de l'autorité de surveillance	50
1.9	Autres informations relatives à la situation financière	50
1.9.1	Découvert / explication des mesures prises	50
1.9.2	Liquidation partielle	51
1.9.3	Valeurs patrimoniales gagées	51
1.10	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	51

Vue d'ensemble des principaux chiffres clés

	31.12.2016 1'000 CHF	31.12.2015 1'000 CHF
Somme du bilan	2'889'594	2'666'327
Placements	2'829'891	2'620'177

	31.12.2016	31.12.2015
Frais d'administration	5'273'287	4'815'680
Frais d'administration par assuré actif	302	278
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers)	234	216

	31.12.2016	31.12.2015
Stratégie 15		
Rendement de la stratégie	Non publié	Non publié
Stratégie 30		
Rendement de la stratégie	7.51%	0.79%
Stratégie 40		
Rendement de la stratégie	Non publié	Non publié
Stratégie Rentiers		
Rendement de la stratégie	5.88%	Non publié

	31.12.2016	31.12.2015
% des frais de gestion de fortune dans la fortune de placement	0.37%	0.40%

	31.12.2016	31.12.2015
Nombre de caisses de prévoyance	7	3
Nombre d'employeurs	667	661
Nombre d'assurés	17'443	17'310
Nombre de rentiers	5'077	4'942

Degré de couverture, évolution des frais d'administration et du rendement

Degré de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2016	31.12.2015
< 90.0%	0	0
90.0% - 94.9%	0	0
95.0% - 100.0%	2	2
> 100.0%	5	1

Evolution des frais d'administration / rendement	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Frais d'administration par destinataire en CHF (actifs et rentiers)	234	216	234	187	149
Rendement total	7.45%	0.79%	6.61%	6.56%	6.58%

Jusqu'au 31.12.2014, le rendement total correspond à la fondation commune Previs Service Public. A compter du 1.1.2015, il correspond au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Ce résultat ne permet pas de déterminer le rendement individuel des caisses de prévoyance. Le résultat de chaque caisse est fonction du rendement réalisé par la stratégie de placement choisie, pour autant que la caisse ait été affiliée auprès de la Previs pendant toute l'année.

Bilan

Actifs	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Annexe
Placements de fortune	**2'888'135'661**	**2'664'908'971**	1.6.3
Liquidité et placements sur les marchés monétaires	47'983'956	35'887'042	
Placements de fortune	2'829'891'169	2'620'176'567	
Placements immatériels	967'000	966'614	
Placements matériels	41'200	100'800	
Créances de prévoyance	9'027'434	7'748'065	
Créances diverses	224'902	29'883	
Compte de regularisation actif	**258'053**	**217'643**	1.7.1
Actifs provenant de contrats d'assurance	**1'200'000**	**1'200'000**	
Actifs	**2'889'593'713**	**2'666'326'615**	

Passifs	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Annexe
Dettes	**119'675'853**	**282'469'963**	
Prestations de libre passage et rentes	116'346'475	281'517'755	
Comptes courants	286'803	320'112	
Dettes générales	3'042'575	632'096	
Compte de régularisation passif	**646'458**	**624'876**	
Réserves de cotisations des employeurs	**4'289'648**	**2'813'482**	1.6.8.2
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**2'831'563'035**	**2'495'151'372**	
Capital de prévoyance assurés actifs	1'514'282'319	1'310'473'247	1.5.2
Capital de prévoyance rentiers	1'226'258'916	1'148'679'146	1.5.4
Provisions techniques	91'021'800	35'998'979	1.5.5
Réserve de fluctuations de valeurs des caisses de prévoyance	**8'776'394**	**2'081**	
Découvert (–) / excédent (+) de couverture consolidé des caisses de prévoyance	**–75'358'675**	**–114'736'158**	
Situation au 1.1	–114'736'158	–110'711'025	
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés (refinancement / financement ultérieur; comptabilisation d'un découvert)	2'166'083	0	
Résultat	37'211'400	–4'025'133	
Capital de fondation	**1'000**	**1'000**	
Passifs	**2'889'593'713**	**2'666'326'615**	

Compte d'exploitation

	1.1.–31.12.2016 CHF	1.1.–31.12.2015 CHF	Annexe
Cotisations et apports ordinaires et autres	**130'083'253**	**126'595'621**	
Cotisations des salariés	56'243'457	54'700'786	
Cotisations des employeurs	73'847'835	72'100'813	
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par subventions	–8'039	–205'978	
Cotisations de tiers	**14'844'454**	**19'144'245**	
Primes uniques et rachats	11'916'005	16'217'175	
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par cotisations	1'824'911	1'795'805	
Subsides du fonds de garantie	1'103'538	1'131'265	
Prestations d'entrée	**416'431'391**	**125'845'398**	
Prestations de libre passage	326'569'454	123'583'616	
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	88'301'133	0	
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	1'560'804	2'261'782	
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	**561'359'097**	**271'585'264**	
Prestations réglementaires	**–115'114'203**	**–106'184'292**	
Rentes	–78'762'261	–78'281'337	
Rentes de survivants	–9'059'851	–9'070'085	
Rentes d'invalidité	–5'190'155	–5'133'679	
Prestations en capital à la retraite	–18'237'435	–11'579'366	
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–3'864'501	–2'119'825	
Prestations de sortie	**–216'247'571**	**–326'377'232**	
Prestations de libre passage en cas de sortie	–200'828'229	–320'255'788	
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	–5'359'416	–5'941'526	
Prestations de sortie d'affiliés effectifs	**–10'059'926**	**–179'919**	
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	**–331'361'774**	**–432'561'524**	
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	**–355'940'424**	**155'253'998**	
Dissolution (+) / constitution (–) de capitaux de prévoyance assurés actifs	–185'346'992	104'049'846	
Dissolution (+) / constitution (–) de capitaux de prévoyance rentiers	–115'569'679	–77'609'139	
Dissolution (+) / constitution (–) de provisions techniques	–55'023'754	128'813'291	

	1.1.–31.12.2016 CHF	1.1.–31.12.2015 CHF	Annexe
prévoyance + réserves de cotisations des employeurs	**–1'816'872**	**–896'645**	
Dissolution (+) / constitution (–) de fonds libres	0	0	
Dissolution (+) / constitution (–) de réserves de cotisations	–1'816'872	–896'645	
Charges (–) / produit (+) de liquidation partielle	**3'341'918**	**12'874'439**	
Intérêts du capital d'épargne	**–18'669'433**	**–24'544'707**	
Intérêts du capital d'épargne assurés actifs	–18'462'912	–24'284'926	
Intérêts du capital d'épargne rentiers invalides	–206'522	–259'781	
Produit de prestations d'assurance	**6'723'700**	**3'031'623**	
Excédents issus des assurances	**0**	**0**	
Charges d'assurance	**–11'844'727**	**–9'757'699**	
Prime de risque	–10'320'511	–8'900'007	
Prime de frais	–982'436	–342'637	
Apports au fonds de garantie	–541'780	–515'055	
Résultat net de l'activité d'assurance	**–148'208'517**	**–25'015'250**	

	1.1.–31.12.2016 CHF	1.1.–31.12.2015 CHF	Annexe
Résultat net des placements de fortune	**195'264'391**	**21'727'824**	
Gains sur placements de fortune	207'567'289	61'474'786	
Pertes sur placements de fortune	–1'825'357	–29'190'705	
Frais d'administration des placements de fortune	–10'477'541	–10'556'257	1.6.7.2
Dissolution/constitution de provisions techniques	**0**	**0**	
Autres produits	**4'197'861**	**4'080'945**	
Produit de prestations fournies	4'197'861	4'080'945	
Autres charges	**0**	**–892**	
Frais d'administration	**–5'273'288**	**–4'815'680**	1.7.2
Administration générale	–3'629'937	–3'514'322	
Frais de marketing et de publicité	–812'018	–462'787	
Agents et courtiers	–723'133	–739'881	
Organe de révision et experts en caisses de pension	–99'920	–76'636	
Autorité de surveillance	–8'280	–22'054	
Excédent des recettes (+) / de charges (–) avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs	**45'980'448**	**–4'023'053**	
Constitution (–) / dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs	**–8'769'048**	**–2'081**	
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	0	0	
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	–8'769'048	–2'081	
Excédent de recettes (+) / de charges (–)	**37'211'400**	**–4'025'133**	

Le Conseil de fondation

Changements: se contenter d'y assister ou en tirer profit?

La prévoyance professionnelle se trouve dans une phase de profonde mutation. Ce contexte est imputable d'une part à l'augmentation constante de l'espérance de vie, qui, si elle ne date pas d'hier, commence seulement à susciter une prise de conscience de la part du grand public alors même que des difficultés menacent les assurances sociales, et d'autre part aux marchés financiers, qui ne génèrent plus les rendements nécessaires à la prévoyance professionnelle moyennant des risques calculés. Des ajustements s'imposent donc si nous ne souhaitons pas mettre en péril notre système des trois piliers, encore et toujours considéré comme un modèle d'équité de par le monde. Si la réforme Prévoyance vieillesse 2020 va globalement dans la bonne direction, avec ses mesures à motivation politique aussi parfois, c'est au peuple que reviendra finalement le soin de décider du sort de cette dernière dans les urnes.

Voulons-nous nous contenter d'assister aux changements ou plutôt en tirer profit? En tant que responsables de l'institution de prévoyance, nous devons quoi qu'il en soit planifier et mettre en œuvre les autres mesures nécessaires à notre établissement. Avec l'abaissement du taux d'intérêt technique et l'adaptation prévue du taux de conversion enveloppant conjugués à d'autres mesures d'accompagnement, nous avons fait le choix déterminé d'atténuer – à défaut de pouvoir l'endiguer – l'effet de redistribution aujourd'hui important entre les assurés et les retraités. Nous devons préparer le terrain, car la réforme 2020 à elle seule ne suffit pas.

Un troisième facteur est entré en scène discrètement: l'évolution structurelle de la prévoyance professionnelle. Sur les quelque 3000 institutions de prévoyance qui existaient autrefois, il n'en reste aujourd'hui pas même 2000. Et le processus de concentration n'est pas terminé. Les prétentions des assurés envers les caisses de pension ont augmenté, tout comme les exigences réglementaires se sont densifiées et complexifiées. Dans ce contexte, il est aujourd'hui indispensable d'unir ses forces et de disposer des ressources nécessaires pour diriger une caisse de pension avec professionnalisme tout en restant en phase les conditions du moment.

> L'évolution structurelle de la prévoyance professionnelle met les caisses de pension sous pression.

Voulons-nous nous contenter d'assister aux changements ou plutôt en tirer profit? Nous allons de l'avant et passons à l'action. La fusion entamée cette année entre Previs Prévoyance et Comunitas est le signe que nous entendons construire l'avenir. Ce regroupement nous permet de renforcer notre position, d'étendre notre présence sur le marché, mais aussi de développer notre éventail de prestations. Avec la structure que revêtira la future entité fusionnée, nous garantissons la continuité – pour l'ensemble des assurés et des retraités de la Previs comme de Comunitas.

La fusion entre la Previs et Comunitas garantit la continuité.

Le chemin qu'il nous reste à parcourir n'est pas dénué d'obstacles et pourra se révéler cahoteux çà et là. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de la seule voie qui profitera à nos destinataires et satisfera l'objectif d'une caisse de pension consolidée, répondant aux exigences contemporaines. Nous construisons notre avenir!

J'espère que chaque partie prenante saura déployer l'énergie nécessaire pour atteindre l'important objectif que nous nous sommes fixé, du Conseil de fondation à la direction, en passant par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Je vous remercie d'ores et déjà vivement toutes et tous pour votre engagement et le travail accompli au cours de l'année écoulée. Quant à vous, chers clients, assurés et retraités, je vous suis reconnaissant de la confiance témoignée à notre caisse de pension.

Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Il s'agit du dernier rapport de gestion des deux institutions de prévoyance non fusionnées. Dans l'esprit de la future entité, nous avons rédigé ce préambule ensemble, pour les deux fondations.

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2016

Prénom/ nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2015
Stephan Spycher	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Commune Vinelz	2009/2013 Vice-présidence depuis le 1.7.2016
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Assurance de la santé	2012/2016
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016
Magdalena Meyer	Vice-présidente Membre du comité de compliance	Employeurs	Bildungszentrum Verwaltung & Wirtschaft bwd	2008/2012 jusqu'au 30.6.2016
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Homes dahlia	2013
Jürg Thöni	Membre du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2016
Kurt Zaugg	Membre du comité de placements	Employés	Commune Eggiwil	2007/2015

Gestion des affaires

La stratégie 2017-2021 fixe de nouvelles références à bien des égards

La direction et le Conseil de fondation ont mis au point la stratégie pour les années 2017 à 2021 dans le cadre d'un processus intensif. Celle-ci comprend plusieurs sous-stratégies fonctionnelles, à savoir la «stratégie afférente aux prestations», la ou les «stratégie(s) de placements», la «stratégie de marché» et la «stratégie opérationnelle». Une «stratégie numérique» et une «stratégie en matière de développement durable» ont en outre été formulées à titre d'éléments de liaison.

Dans sa **stratégie afférente aux prestations**, la Previs définit les objectifs portant sur les prestations de vieillesse futures. Eu égard à l'augmentation continue de l'espérance de vie et à la diminution des rendements du capital vieillesse investi, nous nous voyons contraints d'abaisser progressivement le taux de conversion de 6.0% aujourd'hui à 5.5% à l'horizon 2022. En parallèle, nous réduirons le taux d'intérêt technique de 2.75% actuellement à 2.25% en 2020. Dans cette perspective, les provisions nécessaires ont d'ores et déjà été entièrement constituées dans le cadre de la présente clôture.

Bien établies depuis la transformation de l'institution en fondation collective, les **stratégies de placements** font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la stratégie 2017-2021 et des ajustements sont mis en œuvre en fonction de l'évolution des marchés.

La **stratégie de marché** déjà en place a été en grande partie confirmée. Ses principaux axes demeurent la fidélisation de la clientèle de base, la prise en charge personnalisée et la proximité avec les clients, ainsi que la collaboration avec les courtiers partenaires. Toutefois, pour favoriser la croissance, elle met également l'accent sur les marchés émergents ainsi que sur le développement de son réseau de distribution et de son offre de prestations.

La **stratégie opérationnelle** est centrée sur l'amélioration de l'efficacité des processus en fonction des besoins, le développement permanent des compétences managériales et techniques ainsi que la préservation des chaînes de création de valeur.

La **stratégie numérique** est expliquée plus loin dans un chapitre séparé.

Quant à la **stratégie en matière de développement durable**, elle est développée avec toute la diligence requise elle aussi. Après avoir réalisé en 2016 une analyse de durabilité aussi bien pour les placements financiers qu'immobiliers et avoir pu ainsi nous comparer avec les indices de référence correspondants, nous engagerons les prochaines étapes en visant une augmentation de la part de placements durables.

Le processus de fusion est déjà bien avancé

La Previs et Comunitas ont décidé, en 2016, d'unir leur destin. Entamé à l'automne dernier, le délicat projet de fusion est déjà bien avancé aujourd'hui. Au moment de la publication du présent rapport de gestion, le contrat de fusion devrait être signé. Même si Comunitas demeurera largement indépendante d'un point de vue actuariel après son transfert en tant que caisse de prévoyance autonome au sein de la Previs, le regroupement de nombreux processus s'impose à plusieurs niveaux: organisation, placements, ressources humaines, service à la clientèle, comptabilité mais aussi et surtout informatique. Or il s'agit de relever tous ces défis parallèlement aux affaires courantes, notre objectif étant de maintenir la qualité des services fournis à nos clients tout au long du projet. Que toutes les personnes impliquées dans la fusion – que ce soit au sein de la Previs ou de Comunitas – soient ici chaleureusement remerciées.

La numérisation est activement encouragée

La numérisation progresse de manière fulgurante dans notre vie quotidienne. Et les caisses de pension n'y échappent pas. Après avoir testé l'an dernier nos processus administratifs en ligne auprès de plusieurs employeurs dans le cadre d'un projet pilote, nous généraliserons cette année l'accès électronique à toutes les données utiles aux employeurs. A travers notre participation dans une entreprise qui développe actuellement une application visant à permettre aux assurés d'accéder eux aussi à leurs données, de consulter à n'importe quel moment les informations dont ils ont besoin et d'entrer en communication avec la Previs, nous franchissons un pas de plus vers la numérisation. Nous espérons qu'en sus des perspectives d'amélioration de l'efficacité et de réduction durable des coûts, cet outil moderne renforcera le lien qu'entretiennent les assurés avec leur caisse de pension ainsi que leur identification à celle-ci.

Le résultat 2016 en bref

La performance remarquable de 2016, supérieure à la moyenne au niveau du patrimoine total avec un chiffre de 7.45%, a permis aux différentes caisses de prévoyance d'afficher de bons résultats dans leurs comptes d'exploitation. Il y a néanmoins lieu de souligner que cette performance élevée s'explique en grande partie par un effet exceptionnel lié à la réévaluation des placements immobiliers directs. Abstraction faite de cet effet, nous atteignons une performance de 4.10% tout à fait satisfaisante par rapport à celle des autres institutions de prévoyance. Le Conseil de fondation a décidé, notamment en raison de cette performance hors du commun, de constituer des réserves en prévision de l'abaissement du taux d'intérêt technique. Le bilan de l'année dernière contribue dans une large mesure à maintenir la stabilité des caisses de prévoyance et à couvrir les engagements futurs. A la clôture de l'exercice 2016, le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance se situait dans une fourchette comprise entre 97.1% et 105.5%.

Les niveaux de couverture des caisses de prévoyance se situent entre 97.1% et 105.5%.

Des changements au sein de la direction

Suite au départ de Marco Fumasoli, responsable Placements financiers, en milieu d'année, nous avons nommé Daniel Zwygart, d'UBS, pour lui succéder à ce poste. Fin connaisseur des structures de placement de la Previs, ce spécialiste saura parfaitement gérer nos placements. Roger Müller, responsable Immeubles, quittera lui aussi la Previs à fin mai 2017, après huit ans passés au sein de l'institution. Dès l'annonce de son départ, nous avons examiné l'organisation des biens immobiliers et décidé dans la foulée de regrouper les secteurs Placements financiers et Placements immobiliers pour en constituer un nouveau, le secteur Placements, dont les rênes ont été confiées à Daniel Zwygart.

Stefan Muri
Directeur

Composition de la direction en 2016

Prénom/nom	Function
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & communication
Marco Fumasoli	Membre de la direction / Responsable Placements financiers (jusqu'au 31.7.2016)
Roger Müller	Membre de la direction / Responsable Placements immobiliers
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements financiers (depuis le 1.8.2016)

Prévoyance, clientèle et communication

Le client est au centre de nos préoccupations

Le secteur Clients et communication boucle une année à la fois intéressante et prospère, mais non moins exigeante pour l'équipe. Dans l'ensemble, nous avons conclu des contrats d'affiliation pour près de 1000 assurés, que ce soit avec des clients existants ayant choisi de nous rester fidèles suite à un appel d'offres ou des entreprises qui ont fait de la Previs leur nouvelle institution de prévoyance. Nous avons hélas aussi enregistré quatre résiliations portant sur quelque 150 assurés, dont deux émanaient d'institutions ayant fusionné.

Les caisses de prévoyance de type Employeurs ont rencontré un fort engouement, elles qui constituent la forme idéale pour les clients d'une certaine taille qui recherchent une solution de prévoyance sur mesure. La commission de prévoyance peut non seulement choisir librement le plan de prévoyance et définir la stratégie de placement, mais elle peut également fixer la rémunération annuelle des avoirs de vieillesse et, nouvellement, le taux de conversion. Ce faisant, elle peut toujours compter sur les conseils experts de la Previs. Au 1er janvier 2017, nous avons pu mettre en place quatre nouvelles caisses de prévoyance Employeurs, ce qui porte le total à onze caisses de prévoyance gérées par la Previs. Parmi les nouveaux clients, nous pouvons citer l'entreprise BERNEXPO AG – connue en lien avec le salon BEA – laquelle assure désormais dans la prévoyance professionnelle sa centaine de collaborateurs auprès de la Previs. Nous nous réjouissons de compter également cette entreprise renommée parmi nos clients.

Qui dit présence renforcée sur le marché dit également hausse des mouvements de clients. La Previs relève ce défi, convaincus que nous sommes d'être un prestataire intéressant à en juger notre gamme de produits et nos coûts attractifs au niveau du risque et de la gestion. La comparaison établie l'été dernier par la «Sonntagszeitung» le prouve, la Previs occupant le troisième rang du classement des administrations de caisses de pension les plus efficaces.

Le volume croissant de clients modifie les exigences relatives au conseil à la clientèle et à l'administration. Aussi la Previs a-t-elle pris les devants et mis en œuvre un projet de longue date en introduisant un système CRM à l'été 2016. Ce pas vers la numérisation permet de gérer efficacement les données concernant les clients, les courtiers et les partenaires commerciaux, l'objectif étant de professionnaliser encore davantage notre service à la clientèle.

Nous adressons un grand merci à toute l'équipe Clients et communication, qui s'investit sans relâche au service de notre clientèle.

> Au début de l'année 2017, la Previs comptait déjà onze caisses de prévoyance indépendantes.

Sécurité financière

Nous avons informé nos clients de la décision prise par le Conseil de fondation au sujet du taux d'intérêt technique et du taux de conversion (stratégie 2017-2021) dans le courant de l'automne 2016. Afin de garantir les rentes sur le long terme et de ne pas trop mettre la solidarité des assurés actifs à rude épreuve, le Conseil de fondation a choisi d'abaisser le taux d'intérêt technique (rémunération du capital de couverture des rentes) à 2.25% à l'horizon 2020. L'augmentation du capital de couverture des rentes qui aurait été requise a été ajournée. La diminution du taux d'intérêt technique permettra de satisfaire les perspectives de rendement futures.

Les prestations de vieillesse octroyées durant la retraite sont garanties à vie. Or le capital disponible au moment de la retraite doit suffire pour permettre le versement des rentes sur une période prolongée de deux ans, à en croire les projections de l'espérance de vie, qui tablent sur une nouvelle hausse de deux ans de la durée moyenne de perception des prestations (LPP 2015). Si les rentes déjà en cours ne subiront aucun changement, les rentes futures devront être ajustées aux nouvelles bases. En cas de non-adaptation du taux de conversion au taux d'intérêt technique correspondant, il en résulte des pertes sur mutations qu'il convient de couvrir par le biais des produits. Autrement dit, ce sont les assurés actifs qui passent à la caisse. Alors qu'une réduction du taux d'intérêt technique sans modification du taux de conversion était encore supportable en 2016, une telle situation ne serait plus envisageable en 2020 ou après en cas de nouvelle baisse du taux technique.

S'appuyant sur cet état de fait, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser progressivement le taux de conversion dès le 1er janvier 2018. En 2022, le taux de conversion à l'âge de 65 ans (retraite ordinaire) s'élèvera donc nouvellement à 5.5%.

Etant donné que les assurés actifs seront moins sollicités et que le système de prévoyance de la Previs gagnera en stabilité, une hausse de la rémunération de l'avoir de vieillesse n'est pas à exclure les années prospères au plan des placements. Ainsi, le Conseil de fondation a pris la décision de définir cette rémunération au cours du quatrième trimestre de chaque année, c'est-à-dire une fois le produit des placements réalisé jusqu'alors connu et les engagements réexaminés, avec effet rétroactif au 1er janvier.

Portail Web – previs.WEB

Le projet «previs.WEB» a été lancé à l'été 2016 auprès de nos clients pilotes. Le système previs.WEB permet, en quelques clics, de notifier les nouvelles entrées, les modifications du salaire, les mutations des données de base et les départs. Plus aucune annonce n'intervient par voie postale.

L'avis de mutation généré peut être directement sauvegardé chez le client. Les annonces saisies apparaissent automatiquement dans le panneau de commande du ou de la conseiller/ère à la clientèle compétent-e, qui peut les y traiter. Le passage au «courrier numérique» a nécessité de notre part des ajustements dans le processus

de travail – que les conseillers à la clientèle de la Previs ont initiés avec enthousiasme et efficacité. Un grand merci à toute l'équipe Prévoyance.

Par ailleurs, un récapitulatif de toutes les mutations annoncées ainsi que la liste des cotisations peuvent également être consultés en ligne et sauvegardés.

Nous tenons à remercier ici l'ensemble des clients pilotes pour leur collaboration. Nous informerons sous peu par écrit tous les employeurs affiliés de la mise à disposition de previs.WEB et serions ravis que votre entreprise compte parmi les utilisateurs de cette plateforme.

Nathalie Sesiani
Responsable Prévoyance
Membre de la direction

Stefan Ernst
Responsable Clients & communication
Directeur adjoint

Employeurs affiliés

	31.12.2016	31.12.2015
Total employeurs	667	661

Assurés actifs et rentiers

Assurés actifs: femmes et hommes

Total 2016: 17'443
Total 2015: 17'310

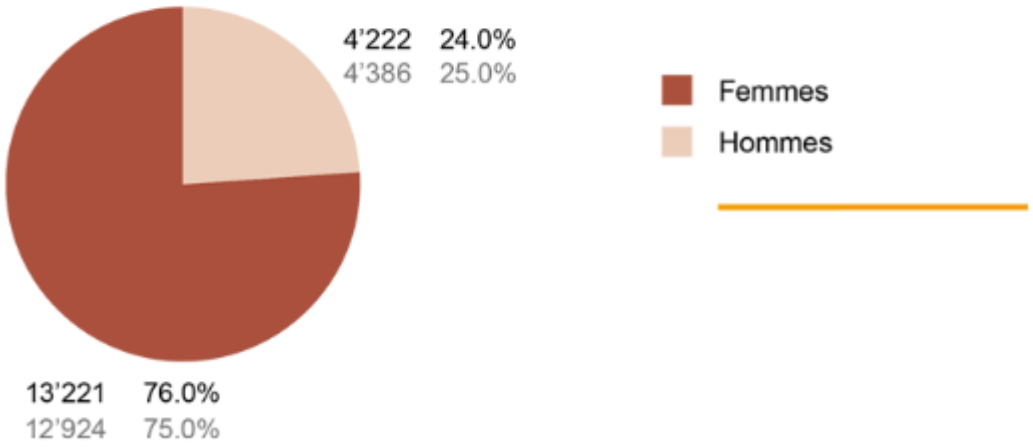

Rentières et rentiers par type de rente

Total 2016: 5'077
Total 2015: 4'942

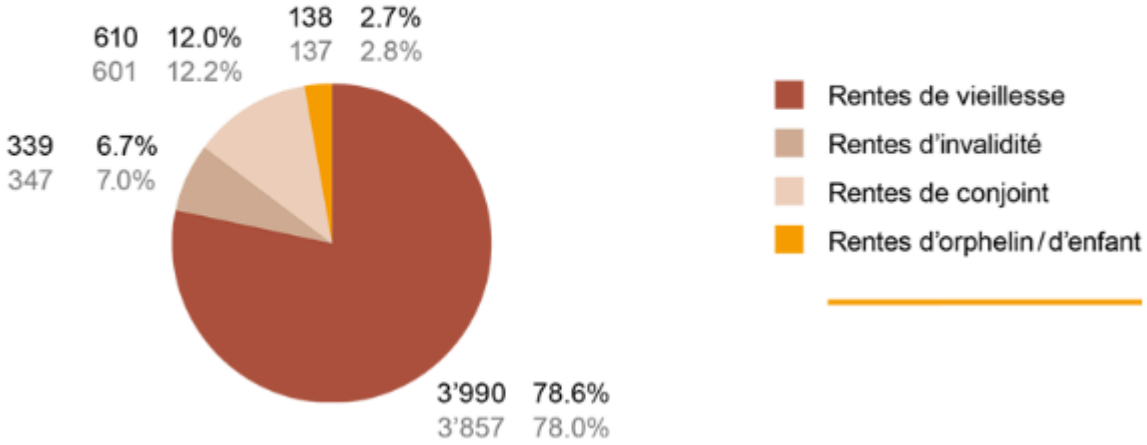

Placements financiers et immobiliers

Retour sur l'année 2016 sous l'angle des placements et perspectives

Les marchés boursiers ont commencé l'année 2016 par des pertes massives imputables à l'état préoccupant de l'économie chinoise. En février, les valeurs financières européennes subissaient des pressions à la vente. Les inquiétudes au sujet de la santé et de la solidité financière des banques européennes entraînaient des corrections substantielles, alors que le cours du pétrole s'effondrait pour atteindre son plus bas niveau depuis de nombreuses années. Une phase de reprise prolongée s'est ensuite amorcée à la faveur des importantes mesures engagées par les banques centrales. Fin juin, le Brexit provoquait de nouvelles corrections sur les marchés boursiers, entraînant dans son sillage la chute des taux ainsi que des courbes de rendement historiquement basses. Enfin, la présidentielle américaine occasionnait une hausse des cours des actions et des intérêts, à la grande surprise de bon nombre d'acteurs du marché, qui s'attendaient plutôt à de fortes turbulences conjoncturelles.

Evolution en dents de scie des marchés financiers.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, les obligations ont d'abord pris de la valeur avant de subir de plein fouet la hausse des taux vers la fin de l'année et d'enregistrer, pour la plupart, un recul de leur performance positive. Avec nos obligations à court terme, nous étions toutefois idéalement positionnés. Au cours de l'exercice, les actions ont constitué le véritable moteur de performance. Les placements alternatifs et les placements immobiliers étrangers ont également contribué aux bons résultats enregistrés. Nos placements immobiliers directs (voir paragraphe ci-dessous) ont été revalorisés après réévaluation, participant ainsi grandement, quoique ponctuellement, à la performance globale.

Dans ce contexte incertain, nous avons diversifié dans une large mesure nos investissements et positionné nos placements avec prudence. La performance réalisée sur la fortune globale a atteint 7.45%.

En dépit des bonnes prévisions actuelles en ce qui concerne les données fondamentales, nous nous attendons à une année difficile sur le plan des investissements compte tenu des nombreuses incertitudes qui planent au niveau politique. C'est pourquoi un positionnement prudent reste de mise.

Des réévaluations à l'effet ponctuel en 2016

Les placements immobiliers sont d'ordinaire réputés pour la stabilité de leur valeur. A l'image d'autres catégories de placements, les placements immobiliers ne sont pas à l'abri de fluctuations de valeur dès lors qu'ils réagissent dans une certaine mesure à l'évolution des taux d'intérêt. En 2016, la Previs a demandé à l'entreprise Wüest Partner AG à Zurich de procéder à la réévaluation de son portefeuille immobilier global. Celle-ci a été réalisée dans le respect des principes fondamentaux applicables

à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC 26), laquelle repose sur les prix en vigueur sur le marché. Comparativement au système d'évaluation utilisé jusqu'alors et compte tenu des changements fondamentaux ayant affecté les conditions de placement, il ressort de cette réévaluation que des plus-values à hauteur de près de CHF 90 millions peuvent être comptabilisées. Cette revalorisation s'explique d'une part par le bas niveau des taux d'intérêt. D'autre part, il apparaissait déjà clairement au jour de la réévaluation que la stratégie immobilière de la Previs, les décisions prises par le passé en matière d'investissements et la gestion active de ces catégories de placements se répercuteraient aujourd'hui positivement sur la performance du portefeuille immobilier.

Nos projets de nouvelles constructions sont en partie déjà opérationnels, après de long mois de planification et de réalisation

L'exercice écoulé était placé sous le signe de la réalisation et de la mise en exploitation de cinq projets de nouvelles constructions et de développement. Le premier des quatorze bâtiments que compte le projet de construction «Jardin du Paradis» a pu être mis en service et remis aux locataires au 1er décembre 2016. Les travaux de construction s'achèveront à l'automne 2018, mais d'autres bâtiments seront d'ores et déjà terminés en 2017. La première étape du projet de rénovation et de densification «Nessleren», à Wabern, a été finalisée à l'automne 2016 avec la mise en service de 97 appartements au total. La nouvelle offre de logements a été très bien accueillie. Un joli coup a été réalisé dans le cadre du projet de nouvelle construction de la Sensemattstrasse, à Thörishaus. La totalité des 46 appartements étaient en effet loués au 1er août 2016. Les travaux de construction des deux projets de nouvelles constructions «Portalyssa», à Lyss (96 appartements), et «Cosmos», à Berne-Bümpliz (124 appartements et env. 1100 m^2 de surfaces commerciales), se sont également déroulés selon le calendrier. Ces deux lotissements seront terminés au printemps 2017.

Daniel Zwygart
Responsable Placements financiers
Membre de la direction

Roger Müller
Responsable Placements immobiliers
Membre de la direction

Evolution du résultat net des placements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
⌀ 10 années	2.89%	2.02%	5.11%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	–0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	−1.62%	−3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%
2009	8.36%	10.26%	3.77%
2008	−9.32%	−14.44%	4.67%
2007	2.27%	1.72%	3.83%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de l'institution commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Ce chiffre ne permet pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

Comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle

Pour assurer l'efficacité de la surveillance et de la gestion des activités de placement, la stratégie de placement est répartie entre différentes catégories de placements. La représentation ci-après fournit une comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle au 31 décembre 2016.

Répartition stratégique de la fortune – Stratégie de placement Previs 30

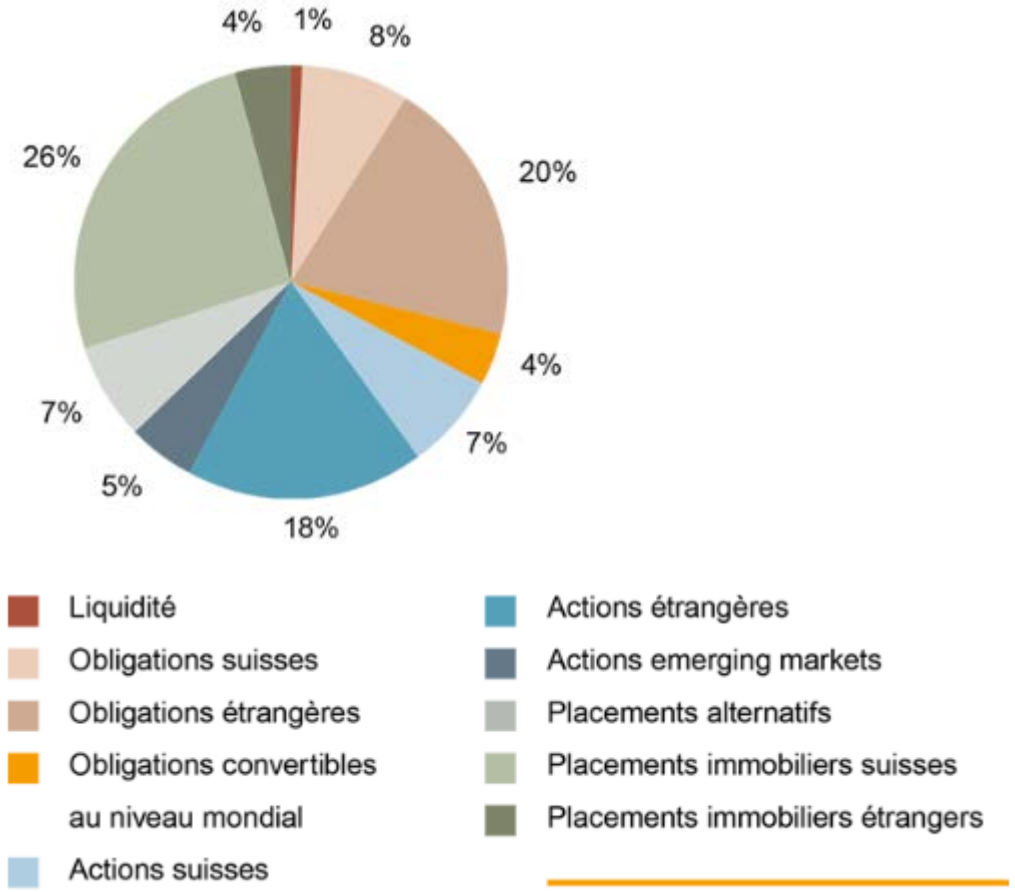

Répartition actuelle de la fortune – Stratégie de placement Previs 30

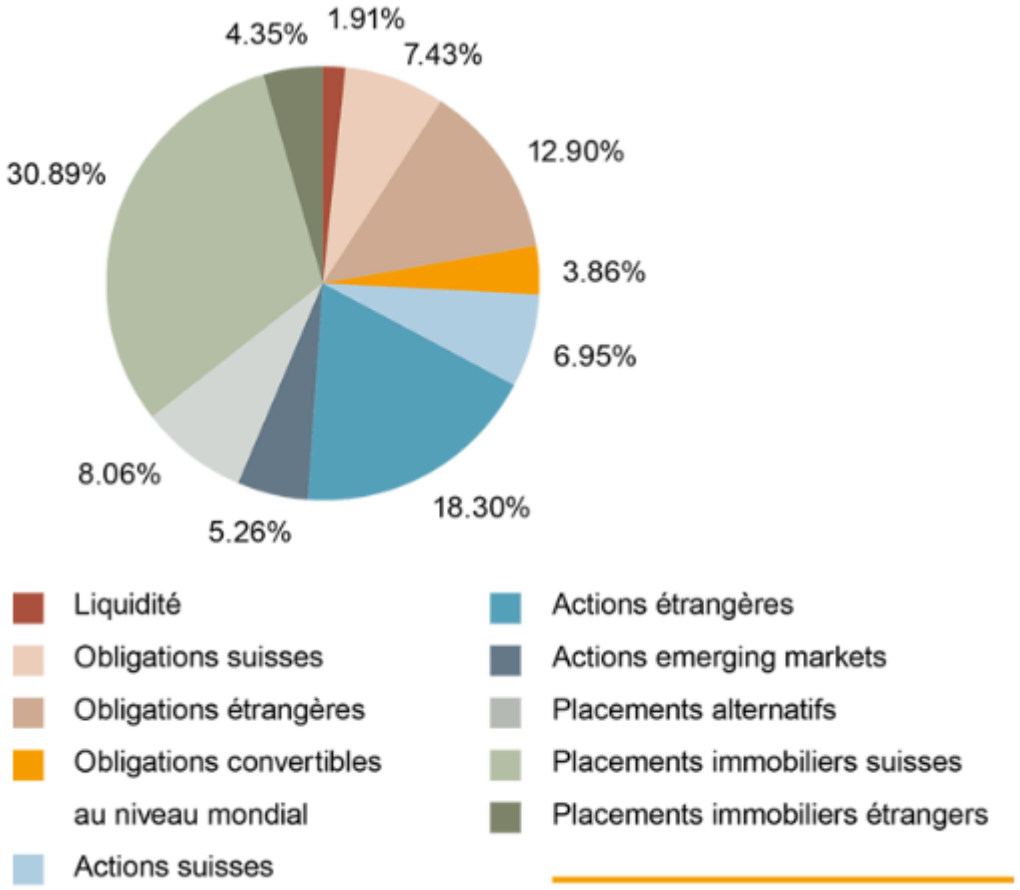

Répartition stratégique de la fortune – Stratégie Retraités

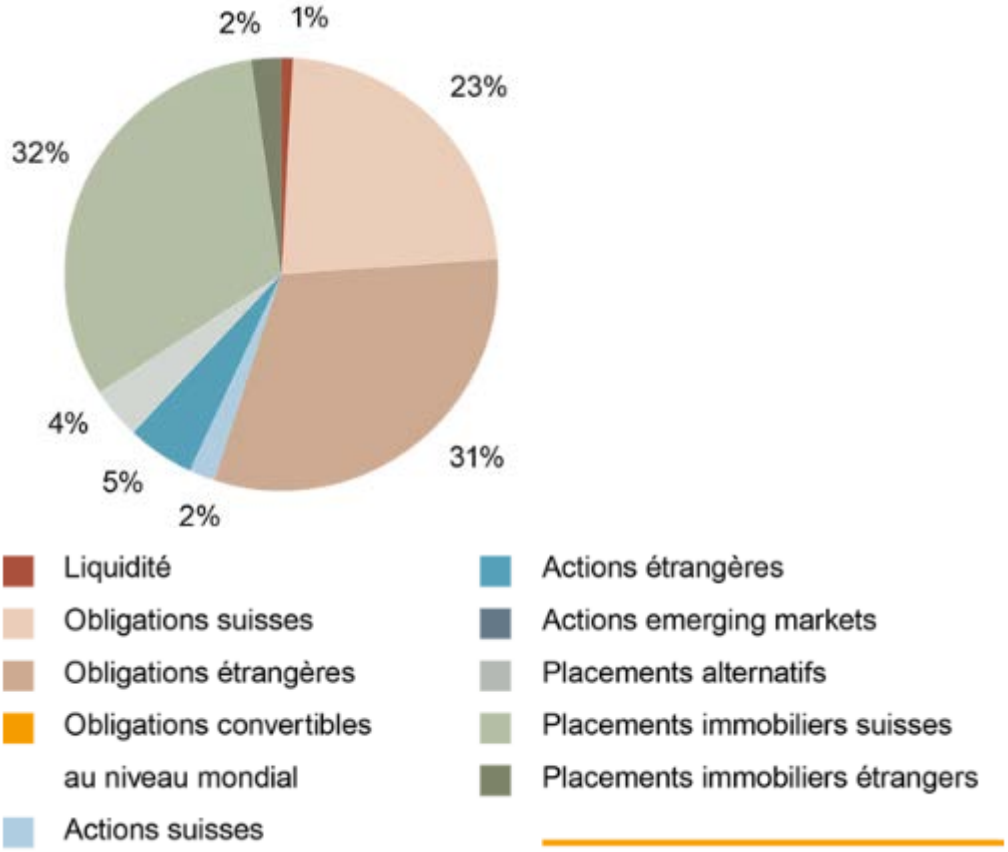

Répartition actuelle de la fortune – Stratégie Retraités

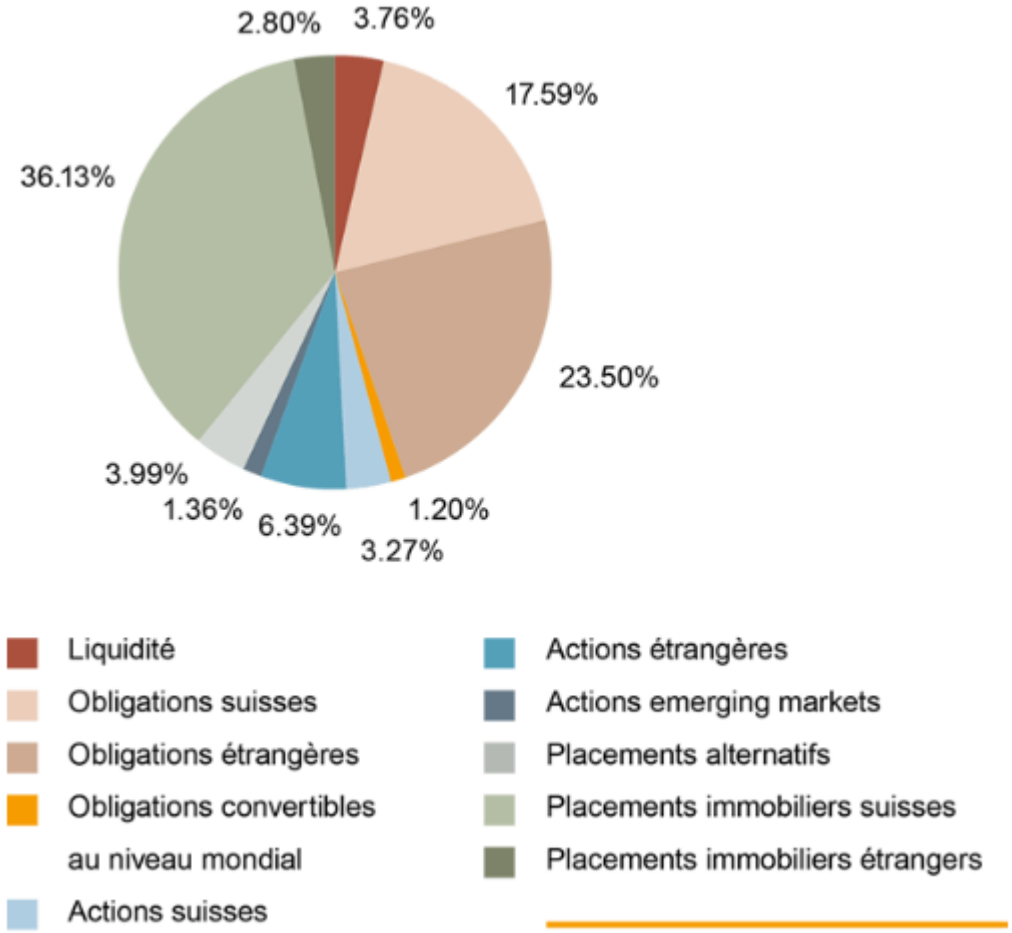

Rapport de l'organe de révision (T+R SA)

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Bringt Sie weiter

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Previs prévoyance, Köniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previs prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

T+R AG CH-3073 Gümligen | Sägeweg 11 Tel. +41 31 950 09 09 Fax +41 31 950 09 10 info@t-r.ch | www.t-r.ch

Mitglied von EXPERTsuisse
Nexia

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 75'358'675. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a, al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport d'audit si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons:

T+R AG CH-3073 Gümligen | Sägeweg 11
Tel. +41 31 950 09 09
Fax +41 31 950 09 10
info@t-r.ch | www.t-r.ch
Mitglied von EXPERTsuisse
Nexia

- que le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 1.9.1;
- que le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- que le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous en outre a confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 26 avril 2017

T+R SA

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Vincent Studer
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

T+R AG CH-3073 Gümligen | Sägeweg 11
Tel. +41 31 950 09 09
Fax +41 31 950 09 10
info@t-r.ch | www.t-r.ch

Mitglied von EXPERTsuisse
Nexia

1 Annexe

1.1 Bases et organisation

1.1.1 Forme juridique du but

La fondation a pour but la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des employeurs affiliés ainsi qu'en faveur de leurs proches et survivants soumis à la LPP. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales et verser des allocations dans des situations de nécessité telles que maladie, accident ou chômage.

Dans la perspective de la transformation de l'institution commune en institution collective, un acte de fondation remanié a été approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 31 octobre 2013 et l'inscription dans le registre du commerce a été changée en date du 18 décembre 2013. La mise en œuvre de la modification du but est intervenue au 1er janvier 2015.

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée dans le registre LPP du canton de Berne sous le numéro 0692.

Toutes les caisses de pension soumises à la loi sur le libre passage (LFLP) doivent être affiliées au fonds de garantie LPP. Elles fournissent des contributions correspondantes à ce fonds. Le fonds de garantie assure aux assurés leurs prestations jusqu'à un salaire assuré de CHF 126'900 lorsque l'institution de prévoyance n'est pas solvable.

1.1.3 Actes et règlements

- Acte de fondation du 31.10.2013, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement d'organisation du 1.12.2015, en vigueur depuis le 1.1.2016
- Règlement d'organisation du 1.12.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement de prévoyance du 19.6.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement sur les placements du 1.12.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement sur la répercussion des frais de gestion du 18.3.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement sur les provisions du 19.6.2014, valable à partir du 1.1.2015
- Règlement de liquidation partielle du 21.10.2015, entrant en vigueur avec effet rétroactif au 1.1.2015

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures

Fin 2015, Martin Horisberger a quitté le Conseil de fondation à la suite du départ de l'assureur-maladie Innova de la Previs. Martin Gafner, président du Conseil d'administration de l'entreprise Siloah AG, affiliée à la Previs, a été nommé lors de l'Assemblée des délégués 2016 pour lui succéder comme représentant des employeurs. Magdalena Meyer-Wiesmann, représentante des employeurs, a elle aussi démissionné lors de l'Assemblée des délégués, elle qui a choisi de relever un nouveau défi professionnel. Eu égard aux changements à venir, décision a été prise de laisser sciemment ce siège vacant pour le moment, en dépit du nombre impair de sièges occupés qui en résulte et du non-respect provisoire de la parité entre représentants des employeurs et représentants des employés. Des mesures appropriées ont toutefois été prises lors des votes.

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2016

Prénom/ nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2015
Stephan Spycher	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Commune Vinelz	2009/2013 Vice-présidence depuis le 1.7.2016
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Assurance de la santé	2012/2016
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016
Magdalena Meyer	Vice-présidente Membre du comité de compliance	Employeurs	Bildungszentrum Verwaltung & Wirtschaft bwd	2008/2012 jusqu'au 30.6.2016
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Homes dahlia	2013
Jürg Thöni	Membre du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2016
Kurt Zaugg	Membre du comité de placements	Employés	Commune Eggiwil	2007/2015

Composition de la direction en 2016

Prénom/nom	Function
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & communication
Marco Fumasoli	Membre de la direction / Responsable Placements financiers (jusqu'au 31.7.2016)
Roger Müller	Membre de la direction / Responsable Placements immobiliers
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements financiers (depuis le 1.8.2016)

Règlementation des signatures

Le président et le vice-président, de même que les membres de la direction, disposent d'un droit de signature commune à deux.

Indemnités du Conseil de fondation

Selon le chiffre 2.5 du règlement d'organisation, les indemnités versées au Conseil de fondation sont publiées de manière résumée dans le rapport annuel:
En 2016, des honoraires fixes, commissions incluses, d'un montant total de CHF 94'900 (2015: CHF 102'200) ont été versés au Conseil de fondation, ainsi que des jetons de présence à hauteur de CHF 19'590 (2015: CHF 21'850).

Indemnités de la direction

En vue d'appliquer une politique de la transparence allant au-delà des prescriptions, la Previs publie également les chiffres concernant les indemnités de la direction. Outre les salaires annuels, la Previs pratique un système de bonus/malus, selon lequel tous les collaborateurs, direction comprise, peuvent réaliser, selon une procédure déterminée, une indemnité supplémentaire dépendant des prestations. Cette indemnité est toujours calculée à la fin d'une année civile, sur la base de l'évaluation des prestations lors des entretiens de promotion des collaborateurs. Elle prend en considération, outre la réalisation des objectifs, également la situation financière de la Previs.

Nombre	Somme salariale annuelle 2016 brute	Bonus 2015, versés en 2016	Total somme 2015
5 membres de la direction	CHF 949'100	CHF 25'500	CHF 974'600

Le rapport entre le salaire le plus bas (apprentis non compris) et le salaire le plus élevé à la Previs est de: 1:4.3.

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	ABCON AG, Berne, Martin Schnider
Externe Revisionsstelle	T+R SA, Gümligen, Vincent Studer

Comme le prévoit le chiffre 7.1 du règlement d'organisation, l'organe de révision est élu pour une durée de deux ans. Ces organes peuvent être réélus au maximum quatre fois.

Conseils en gestion de fortune

Stratégiques	Martin Gafner, Ittigen
Opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Berne

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.1.6 Employeurs affiliés

Ci-après les adhésions et les départs des employeurs affiliés ainsi que l'effectif au 31 décembre 2016.

Les données ci-dessous englobent également les clients qui étaient déjà assurés auprès de la Previs et qui se sont affiliés à nouveau suite à une fusion ou à une réorganisation.

Adhésions	Affiliés/Assurés
Total	21/2609

Départs	Affiliés/Assurés
Total	15/2525

Ce tableau présente les affiliations avec des assurés actifs à la date fixée.

	31.12.2016	31.12.2015
Total employeurs	667	661

1.2 Assurés actifs et rentiers

1.2.1 Assurés actifs

	31.12.2016	31.12.2015
Total assurés actifs	17'443	17'310
– femmes	13'221	12'924
– hommes	4'222	4'386

Changements	2016	2015
Assurés actifs au 1.1.	17'310	16'230
Mutations a posteriori année précédente	–265	10
Entrées *	4'406	3'794
Sorties	–3'580	–2'459
Départs à la retraite	–400	–260
Décès	–28	–5
Assurés actifs au 31.12.	17'443	17'310

* A compter de 2015, les personnes en incapacité de travail dont le délai d'attente est en cours sont décomptées sous les assurés actifs.

1.2.2 Rentières et rentiers

	31.12.2016	31.12.2015
Bénéficiaires de rentes	5'077	4'942
Rentes de vieillesse	3'990	3'857
Rentes d'invalidité	339	347
Rentes de conjoint	610	601
Rentes d'orphelin/d'enfant	138	137

Changements	2016	2015
Bénéficiaires de rentes au 1.1.	4'942	5'176
Mutations ultérieures année précédente *	0	–473
Nouveaux bénéficiaires de rentes [1]	308	432
Bénéficiaires de rentes en moins [2]	–173	–193
Bénéficiaires de rentes au 31.12.	5'077	4'942

* A compter de 2015, les personnes en incapacité de travail dont le délai d'attente est en cours sont décomptées sous les assurés actifs.

[1] Départ à la retraite, invalidité

[2] Terme effectif d'affiliation ou selon type de rente: départ à la retraite, invalidité, décès, âge terme révolu

1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge

	31.12.2016 Ans	31.12.2015 Ans
Assuré actifs	45.34	45.40
– femmes	44.77	44.90
– hommes	47.02	46.87

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation

1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement

La fondation a géré sept plans de primauté de cotisations comprenant plus de 35 combinaisons de plans dans la caisse de prévoyance Service Public. Dans les autres caisses de prévoyance, le choix des plans est libre.

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Lors de la séance du 1er décembre 2015, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2016. En 2017 également, il est renoncé à une adaptation des rentes au renchérissement.

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2.

Les liquidités, créances et engagements sont évalués à leur valeur nominale.

Les devises sont évaluées sur la base de leur cours le jour de référence. Ce sont les cours déterminés par l'office de dépôt qui s'appliquent.

Les actions, obligations et parts de placements collectifs sont évaluées à leur valeur boursière le jour de référence. Ce sont les cours déterminés par l'office de dépôt qui s'appliquent.

Les placements immobiliers directs ont été évalués au 31 décembre 2016 par les entreprises Wüest Partner AG et Privera SA (pour les parts de copropriété) selon la méthode DCF.

- Avec la méthode DCF, la valeur de marché actuelle d'un immeuble est définie par la somme de tous les revenus nets escomptés dans le futur et actualisés au jour de l'évaluation (avant impôts, intérêts, amortissements et provisions = EBITDA). Les revenus nets (= EBITDA) sont actualisés individuellement pour chaque immeuble en tenant compte des perspectives et risques respectifs et sur la base d'un taux adapté aux risques et conforme au marché.
- En vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26, les évaluations sont réalisées sur la base des valeurs réelles, la définition de la valeur de marché prise en compte étant celle de l'IVSC, de TEGoVA et de la RICS: «La valeur de marché est le montant estimé auquel un bien immobilier devrait s'échanger à la date de l'évaluation entre un vendeur et un acheteur consentants dans le cadre d'une transaction régulière, après une mise sur le marché d'une durée convenable où les parties ont agi chacune sciemment, prudemment et sans contrainte.»
- Les constructions en cours de réalisation (projets de nouvelles constructions et rénovations mais aussi terrains à bâtir) sont portées à l'actif au coût de production. L'évaluation intervient l'année de l'achèvement des travaux. Les coûts de planification jugés insignifiants sont sortis du bilan.
- Pour les immeubles existants qui seront vendus dans un avenir proche, les impôts latents ont été inscrits aux comptes de régularisation au 31 décembre 2016.
- Les taux d'actualisation se situent dans une fourchette comprise entre 3.8% et 5.58%.

Les comptes de régularisation et provisions non techniques sont pris en compte selon les règles de la comptabilité commerciale et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Des réserves de fluctuation de valeurs appropriées à la stratégie de placement prévue sont constituées du côté des passifs pour chaque caisse de prévoyance.

Pour déterminer l'objectif minimal que doivent atteindre les réserves de fluctuation de valeurs par catégorie d'investissement, l'on applique la méthode dite économico-financière (méthode «Value at Risk»). Cette méthode consiste à calculer les réserves de fluctuation de valeurs des différentes stratégies de placement en se basant sur le profil de risque et de rendement des catégories de placement. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est exprimé en pourcent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5% sur un an.

1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Les placements immobiliers directs étaient jusqu'alors évalués selon la méthode de la valeur de rendement. C'est désormais la méthode DCF qui est appliquée pour cette catégorie de placements.

1.5 Risques actuariels / couverture du risque / taux de couverture

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Previs est une institution de prévoyance partiellement autonome couvrant elle-même une partie de ses risques. La Previs a conclu une réassurance congrue auprès de la PKRück Réassurance des caisses de pension SA pour les risques décès et invalidité.

L'accord contractuel avec la PKRück SA prévoit que l'excédent éventuel résultant d'un meilleur développement de l'évolution des sinistres que ne le prévoyait le calcul des primes soit comptabilisé dans la réserve clientèle correspondante. A l'expiration du contrat, celle-ci sera créditée à la Previs et profitera ainsi entièrement à l'ensemble des assurés.

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	2016 CHF	2015 CHF
Situation des avoirs-épargne au 1.1.	1'310'473'247	1'390'238'254
Cotisations d'épargne des employés et des employeurs	112'936'534	108'202'642
Prestations de libre passage	338'485'459	140'193'374
Remboursements pour l'EPL / divorce	1'560'804	2'261'782
Prestations de libre passage en cas de sortie	–200'828'229	–318'539'299
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	–5'359'416	–5'941'526
Dissolution suite de départ à la retraite, décès	–63'306'750	–42'752'193
Variation des avoirs-épargne des assurés en incapacité de travail [1]	4'421'261	12'525'287
Intérêts du capital d'épargne	18'576'471	24'284'926
Adaptations par rapport aux années précédentes / incapacité de travail / AI	–2'677'062	0
Situation des avoirs-épargne au 31.12.	**1'514'282'319**	**1'310'473'247**

[1] Depuis 2015, les personnes en incapacité de travail se trouvant dans le délai d'attente sont prises en compte comme assurés actifs.

Les avoirs-épargne ont été rémunérés à un taux d'intérêt de 1.25% (2015: 1.75%, rémunération enveloppante).

1.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	865'677'992	821'838'031

1.5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Situation du capital de couverture au 1.1	1'148'679'146	1'150'350'360
Adaptation sur la base des transferts des années précédentes	–17'391'291	0
Changement en raison de liquidations partielles	–20'598'618	–80'099'252
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	115'569'679	78'428'038
Situation du capital de couverture au 31.12	**1'226'258'916**	**1'148'679'146**
Taux d'intérêt technique de la fondation	2.75%	2.75%

1.5.5 Evolution des provisions techniques

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Provisions pour changement de bases	6'131'295	28'716'979
Provision pour taux de conversion	26'269'000	7'282'000
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	58'621'505	0
Total des provisions techniques	**91'021'800**	**35'998'979**

1.5.6 Résultats de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2016

En qualité d'institution collective, la Previs gère un compte pour chaque caisse de prévoyance comme le préconisent les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. En conséquence, chaque caisse de prévoyance possède un degré de couverture individuel, lequel est communiqué aux organes compétents de la caisse de prévoyance. Présenter un degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation n'ayant pas de sens, nous avons décidé d'y renoncer.

A la date du 31 décembre 2016, les degrés de couverture de toutes les caisses de prévoyance de la Previs calculés sur la base d'un taux d'intérêt technique de 2.75% atteignaient entre 97.1% et 105.5%. Une provision ayant été constituée, le taux d'intérêt technique s'élève en réalité à 2.25%.

L'expert confirme que les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement au 31 décembre 2016 correspondent aux dispositions légales.

1.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases réglementaires et les calculs pour le bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2015. Il s'agit de bases considérées comme bien adaptées aux calculs actuariels d'institutions de prévoyance autonomes et qui sont par conséquent fréquemment utilisées. Les probabilités de mariage, l'âge du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode commune. Au lieu d'introduire la situation familiale détaillée, l'on applique pour chaque assuré les chiffres empiriques des bases actuarielles LPP 2015.

Le taux d'intérêt technique est un paramètre essentiel pour la définition des engagements actuariels. Ce taux doit être fixé sur la base des hypothèses relatives au rendement à long terme du capital. Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.75% au 31 décembre 2015. Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le Conseil de fondation a décidé de réduire progressivement le taux technique à 2.25% à l'horizon 2020. Selon les comptes 2016, cette diminution est d'ores et déjà garantie pour les caisses de prévoyance concernées grâce à la constitution d'une provision technique ad hoc.

1.5.7.1 Provisions actuarielles

Principes

La Previs constitue des provisions actuarielles pour les risques actuariels soumis à des fluctuations ainsi que pour les promesses de prestations qui ne sont pas ou pas suffisamment financées par les cotisations réglementaires.

Les provisions actuarielles sont des consolidations qui, dans le cadre du calcul du degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, sont prises en compte de la même manière que les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour changement de bases

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'augmentation attendue de l'espérance de vie depuis la publication des bases techniques.

Le montant théorique de la provision correspond à 0.5% du capital de couverture des rentes, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année pendant laquelle les bases actuarielles utilisées par l'institution de prévoyance ont été publiées.

Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs

Les risques décès et invalidité sont en général soumis à des fluctuations à court terme. Une accumulation imprévue de sinistres peut considérablement charger l'institution de prévoyance d'un point de vue financier. Afin d'assurer la couverture de telles fluctuations des assurés actifs, une provision correspondante sous forme d'un

fonds pour fluctuation des risques est constituée et calculée chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle selon la méthode commune de Panjer. Le fonds pour fluctuation des risques est fixé pour un degré de sécurité de 99.9%.

La Previs a conclu une réassurance pour ces risques, raison pour laquelle plus aucune provision n'est actuellement constituée pour ces risques.

Provision pour taux de conversion

Une provision pour taux de conversion est constituée en cas de pertes dues à la retraite sur la base des taux de conversion appliqués en primauté de cotisations.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs en primauté de cotisations à partir de l'âge de 55 ans. Elle correspond à la différence escomptée avec le taux d'intérêt technique entre l'avoir de vieillesse probable à l'âge de la retraite et la réserve mathématique actuarielle nécessaire au même moment calculée pour la rente convertie. Elle est adaptée chaque année. La provision pour taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Elle est dissoute dès qu'une réduction du taux de conversion à la valeur technique correcte est conclue, ou dès que le taux de conversion appliqué est correct sur le plan actuariel.

Le taux de conversion de la Previs a été fixé à 6.0% au 1.1.2013. L'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.75% au 31.12.2015 a donné lieu à des pertes sur retraites que l'on a dû inscrire dans les engagements par le biais de provisions.

Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

En vertu de la stratégie décidée par le Conseil de fondation pour les années 2017 à 2021, le taux d'intérêt technique doit être abaissé à 2.25% d'ici à 2020. Cette diminution a été entièrement provisionnée dans les comptes 2016.

1.5.8 Änderung von technischen Grundlagen und Annahmen

Les nouvelles bases techniques LPP 2015 ont été publiées en décembre 2015 et appliquées pour la première fois par la Previs dans la clôture des comptes 2016.

1.5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Etant donné que la Previs est constituée en institution collective, elle ne présente pas de degré de couverture pour la fondation. Le tableau ci-dessous indique dans quelle fourchette se situe le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance.

Degré de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2016	31.12.2015
< 90.0%	0	0
90.0% – 94.9%	0	0
95.0% – 100.0%	2	2
> 100.0%	5	1

1.6 Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements

1.6.1 Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

1.6.1.1 Règlement sur les placements

Le règlement sur les placements de la Previs régit la répartition des responsabilités, des compétences et des tâches de contrôle entre le Conseil de fondation, le comité de placements et la direction.

Le placement de fortune est subdivisé en plusieurs phases, avec différentes attributions de compétences. Il en résulte grosso modo le tableau suivant:

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Placements stratégiques	Décision	Conseil	
Placements tactiques	Information	Décision	Mise en œuvre
Choix des titres		Information	Décision
Affaires courantes		Information	Décision
Reporting	Information	Information	Consolidation

Dans les mandats externes, la gestion de portefeuille est assurée par le gestionnaire de portefeuille compétent de la banque concernée; dans les mandats internes, il s'agit du responsable Placements financiers pour les titres et du responsable Immeubles pour les placements immobiliers directs.

Autres organes concernés

Tâche	Responsabilité
Conseils stratégiques	Martin Gafner, Ittigen
Conseils opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Berne
Global Custodian	UBS AG, Zürich
Gestion de fonds	UBS Fund Management, Bâle
Contrôle des risques	PPCmetrics SA, Zurich (depuis le 3e trimestre 2016)

1.6.1.2 Mandats de gestion de fortune

Les obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères sont gérées dans le cadre d'un fonds à investisseur unique moyennant délégation de la gestion de fortune à la gestion de portefeuille de la Previs sur autorisation de l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Toutes les autres catégories de placements sont gérées selon le même principe dans le cadre des Managed Accounts par la gestion de portefeuille de la Previs.

La Previs gère personnellement l'ensemble des placements avec le concours d'experts externes.

1.6.2 Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs a été défini comme suit pour chacune des stratégies de placement[1]:

	2016	2015
Stratégie de placement 15	11.17%	Non publié
Stratégie de placement 30	13.89%	13.0%
Stratégie de placement 40	15.94%	Non publié
Stratégie de placement rentiers	9.78%	Non publié

La procédure utilisée correspond aux principes d'évaluation énoncés au chiffre 1.4.2.

[1] Le nombre figurant dans la désignation de la stratégie correspond à la part d'actions qu'elle contient.

1.6.3 Présentation des placements par catégorie

1.6.3.1 Présentation des placements ventilés selon usages comptables

Placements de fortune	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Stratégie 15	0	0
Stratégie 30	2'748'592'160	2'620'176'567
Stratégie 40	0	0
Stratégie retraités	81'299'009	0
Total des placements de fortune	**2'829'891'169**	**2'620'176'567**

Capital d'exploitation et autre	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Liquidités d'exploitation	47'983'956	35'887'042
Créances d'employeurs	8'108'371	6'883'846
Créances diverses	1'143'965	894'102
Actions provenant de contrats d'assurance	1'200'000	1'200'000
Placements immatériels	967'000	966'614
Placements matériels	41'200	100'800
Compte de régularisation actif	258'053	217'643
Total capital d'exploitation et autre	**59'702'545**	**46'150'047**

Récapitulation de la fortune totale	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Total des placements	2'829'891'169	2'620'176'567
Total capital d'exploitation et autre	59'702'545	46'150'047
Fortune totale (somme du bilan)	**2'889'593'713**	**2'666'326'615**

Le poste «Créances d'employeurs» comprend les cotisations de l'année 2016 encore dues au 31 décembre 2016 ainsi que le financement complémentaire de la caisse de prévoyance Retraités.

1.6.3.2 Présentation selon la stratégie de placement 30

L'allocation des fonds au 31 décembre 2016 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à fin 2016 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements au 31.12.2016	Fourchette
Liquidités	1.00%	1.91%	0–15%
Obligations suisses	8.00%	7.84%	5–15%
Obligations étrangères	20.00%	12.90%	10–25%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.00%	3.86%	0–6%
Actions suisses	7.00%	6.95%	4–11%
Actions étrangères Actions marchés émergents	18.00% 5.00%	18.30% 5.26%	15–29%
Placements alternatifs	7.00%	8.06%	0–9%
Placements immobiliers suisses	26.00%	30.89%	22–40%
Placements immobiliers étrangers	4.00%	4.44%	0–6%

Au cours de l'année sous revue, la quote-part représentée par les liquidités était nettement supérieure à la part stratégique visée, un résultat lié d'une part à la situation difficile des taux et d'autre part aux projets de nouvelles constructions. Les taux d'intérêt ayant été négatifs une partie de l'année, la quote-part des obligations a été sous-pondérée. Il était en effet inutile de dégager des capitaux tiers qui n'auraient pas pu être rémunérés à hauteur du risque. La quote-part d'actions était en grande partie surpondérée. Les marchés d'actions en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis ont en outre été partiellement immunisés contre les pertes notables tout au long de l'année, ce qui s'est traduit par une réduction significative du risque pris. La proportion de placements alternatifs a progressé tout au long de l'année, en privilégiant en particulier les placements dans les infrastructures et les Private Equity. La quote-part des immeubles en propriété a également augmenté. Les différents projets de nouvelles constructions et la revalorisation ont permis à l'effectif de suivre une évolution très positive et, par contrecoup, de faire reculer les risques pesant sur l'ensemble du patrimoine de manière significative.

Au 31 décembre 2016, la Previs possède, en tant qu'actionnaire, une participation auprès de PKRück équivalant à env. 22.2 mio CHF. La Previs est représentée par son directeur au sein du conseil d'administration de PKRück SA.

1.6.3.3 Présentation selon la stratégie de placement Previs Retraités

L'allocation des fonds au 31 décembre 2016 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à fin 2016 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements au 31.12.2016	Fourchette
Liquidités	1.00%	3.76%	0–18%
Obligations suisses	23.00%	17.59%	15–30%
Obligations étrangères	31.00%	23.50%	20–35%
Obligations convertibles au niveau mondial	0.00%	1.20%	0–2%
Actions suisses	2.00%	3.27%	0–5%
Actions étrangères Actions marchés émergents	5.00% 0.00%	6.39% 1.36%	0–10%
Placements alternatifs	4.00%	3.99%	0–5%
Placements immobiliers suisses	32.00%	36.13%	25–45%
Placements immobiliers étrangers	2.00%	2.80%	0–4%

Au cours de l'année sous revue, la quote-part représentée par les liquidités était nettement supérieure à la part stratégique visée, un résultat lié d'une part à la situation difficile des taux et d'autre part aux projets de nouvelles constructions. Les taux d'intérêt ayant été négatifs une partie de l'année, la quote-part des obligations a été sous-pondérée. Il était en effet inutile de dégager des capitaux tiers qui n'auraient pas pu être rémunérés à hauteur du risque. La quote-part d'actions était en grande partie surpondérée. Les marchés d'actions en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis ont en outre été partiellement immunisés contre les pertes notables tout au long de l'année, ce qui s'est traduit par une réduction significative du risque pris. La proportion de placements alternatifs a progressé tout au long de l'année, en privilégiant en particulier les placements dans les infrastructures et les Private Equity. La quote-part des immeubles en propriété a également augmenté. Les différents projets de nouvelles constructions et la revalorisation ont permis à l'effectif de suivre une évolution très positive et, par contrecoup, de faire reculer les risques pesant sur l'ensemble du patrimoine de manière significative.

1.6.4 Limites légales selon OPP 2

1.6.4.1 Art. 55 OPP 2 pour la fortune totale

Conformément à l'art. 55 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), des limites s'appliquent aux différents placements.

Titres hypothécaires	
Part maximale	50.00%
Part effective	1.28%

Actions	
Part maximale	50.00%
Part effective	30.52%

Immobilier	
Part maximale	30.00%
Part effective	34.10%

Immobilier en Suisse	
Part maximale	30.00%
Part effective	30.29%

Immobilier à l'étranger	
Part maximale	10.00%
Part effective	3.81%

Placements alternatifs	
Part maximale	15.00%
Part effective	9.27%

Devises étrangères non couvertes	
Part maximale	30.00%
Part effective	24.46%

Placements chez l'employeur	
Part maximale	5.00%
Part effective	0.29%

Les valeurs patrimoniales déclarées au titre d'immeubles en vertu de l'OPP 2 représentaient 34.10% au 31 décembre 2016. La limite fixée par l'OPP 2 est ainsi dépassée à hauteur de 4.10%. Ce dépassement de la limite établie à 30% pour les placements immobiliers se justifie et s'explique à la lumière des remarques ci-dessous, extraites du règlement sur les placements (ledit règlement n'étant disponible qu'en allemand, l'extrait ci-dessous a été traduit pour les besoins du présent rapport de gestion):

Les directives qui s'appliquent en matière de placement nécessitent l'extension de certaines limites stipulées par l'OPP 2 comme suit:

- Total des placements immobiliers selon la part visée de la Previs: 35%
- Total des placements immobiliers selon la part maximale de la Previs: 49%

- Total des placements immobiliers selon la part maximale prévue par l'OPP 2: 30%, dont 10% au max. à l'étranger

La Previs poursuit une stratégie de placement qui tend à utiliser au mieux le potentiel de rendement des différents marchés de placement en tenant compte de la capacité de risque (et en particulier aussi de la structure des engagements). Afin de réduire la volatilité de la fortune globale, la Previs détient et gère une large part d'immobiliers directs, principalement placée dans les appartements locatifs. La part stratégique visée de cette catégorie de placements se situe à 28%. En complément aux placements immobiliers directs axés sur les logements et à titre de diversification, la Previs investit également dans l'immobilier indirect en Suisse et à l'étranger, avec une part stratégique visée de respectivement 4% et 3%. Une fois les parts visées atteintes, la part d'immobilier peut donc atteindre 35%, et même 49% si toutes les limites maximales sont atteintes. De fait, il en résulte un dépassement des limites prévues par l'OPP 2 de respectivement 5 et 19 points de pourcentage. En augmentant la part d'immobilier, et en particulier d'immobilier direct, la Previs améliore encore sa situation générale en termes de risque.

La quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 diffère de la classification effective telle que prévue par le règlement sur les placements, car une approche économique doit prévaloir quand il s'agit de surveiller les risques. L'application de la quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 est assurée par un rapport OPP 2 distinct de Global Custodian.

1.6.5 Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)

1.6.5.1 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Exposure + 31.12.2016 CHF	Exposure – 31.12.2016 CHF	Valeur du marché 31.12.2016 CHF	Volumes de contrats 31.12.2016 CHF
Options	976'738	0	976'738	424'875'600
Futures	0	0	0	0
Instruments sur devises		–3'823'604	–3'823'604	311'004'800
Produits structurés	63'182'043	0	63'182'043	63'182'043
Total global	**64'158'781**	**–3'823'604**	**60'355'177**	**799'062'443**

Les options présentées constituent exclusivement des opérations de couverture (options long put). Il en va de même pour les instruments sur devises, les montants arrivant éventuellement à terme étant entièrement disponibles (pas de vente à découvert). Les appels de marge existant au 31 décembre 2016 sont couverts par les limites internes disponibles auprès de Global Custodian.

1.6.5.2 Les produits structurés comprennent des Barrier Reverse Convertibles, des certificats trackers, des certificats à capital (partiellement) garanti ainsi que des produits portant intérêts à coupons variables.Engagements de capital en cours (ouverts)

Au jour de référence, soit le 31 décembre 2016, les engagements de capital ci-après étaient ouverts:

Emetteur	Engagement de capital total	Engagement de capital appelé	Engagement de capital ouvert	Engagement de capital ouvert en CHF
D&S Asia Green Property Fund II	HKD 130'000'000	HKD 110'800'640	HKD 19'199'360	2'516'844
AFIAA Fondation suisse d'investissement immobilier à l'étranger	CHF 25'000'000	CHF 22'300'000	CHF 2'700'000	2'700'000
BlackRock PE Programm VII	$ 14'000'000	$ 854'000	$ 13'146'000	13'360'937
SCM Infrastructure Select – Inst. 1	€ 19'000'000	€ 6'222'500	€ 12'777'500	13'697'480
Archmore (UBS) Infrastr. Debt, SICAV	€ 13'000'000	€ 5'817'977	€ 7'182'023	7'699'128
Swiss Capital Pro Disintermediation Fund	$ 5'000'000	$ 2'250'000	$ 2'750'000	2'794'963
Responsability Participations AG	CHF 10'000'000	CHF 2'000'000	CHF 8'000'000	8'000'000
Total				50'769'352

1.6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending

En principe, le règlement sur les placements de la Previs n'autorise pas le prêt de titres. Il se peut cependant qu'au sein des parts de fonds souscrites et des fondations de placement, des prêts de titres (Securities Lending) soient proposés par l'intermédiaire du service de gestion de portefeuille du fournisseur.

1.6.7 Explication du résultat net des placements

1.6.7.1 Rendement

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers directs
⌀ 10 années	2.89%	2.02%	5.11%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	–0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	−1.62%	−3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%
2009	8.36%	10.26%	3.77%
2008	−9.32%	−14.44%	4.67%
2007	2.27%	1.72%	3.83%

Jusqu'en 2014, le rendement total indiqué est celui de la fondation commune Previs Service Public. A compter de 2015, il s'agit du résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Ce résultat ne permet pas de déterminer le rendement individuel des caisses de prévoyance. Celui-ci est fonction du rendement réalisé par la stratégie de placement choisie pour autant que la caisse ait été affiliée auprès de la Previs pendant toute l'année.

1.6.7.2 Frais de gestion de la fortune

Comme par le passé, la Previs continue de porter une attention particulière aux frais de gestion de la fortune présentés ci-après. Dans le cadre des placements financiers et immobiliers, l'accent est mis en premier lieu sur l'optimisation des coûts. Pour y parvenir, nous avons notamment démantelé les fonds de placement et réduit les courtages commerciaux.

	2016 CHF	2015 CHF
Total Expense Ratio placements financiers	**−7'284'916**	**−8'266'129**
Coûts explicites placements financiers	−575'481	−653'724
Coûts implicites placements financiers	−6'709'435	−7'612'405
Frais de transaction et coûts fiscaux placements financiers	**0**	**0**
Commissions commerciales	0	0
Impôts	0	0
Coûts supplémentaires placements financiers	**0**	**0**
Total frais de gestion de la fortune placements financiers bruts	**−7'284'916**	**−8'266'129**
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.36%	0.42%
moins rabais	525'398	593'616
Total frais de gestion de la fortune placements financiers nets	**−6'579'518**	**−7'672'513**
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.34%	0.39%
Total Expense Ratio placements immobiliers directs	**−3'718'023**	**−2'883'732**
Frais d'administration internes	−3'683'925	−2'972'465
Honoraires de tiers gestion de fortune	−27'937	−26'824
Recettes honoraires gestion de fortune / charges	175'198	177'817
Gestion de portefeuille interne	−34'457	−18'073
Estimations	−146'902	−44'187
Frais de transaction placements immobiliers	**0**	**−11**
Frais de transaction ne pouvant être portés à l'actif	0	0
Frais	0	−11
Total frais de gestion de la fortune immobilière	**−3'718'023**	**−2'883'743**
en % de la valeur du marché des placements immobiliers directs	0.45%	0.44%
Total frais de gestion de la fortune nets	**−10'477'541**	**−10'556'257**
en % de la valeur du marché brute	0.39%	0.40%
en % de la valeur du marché nette	0.37%	0.38%

La Previs a conclu des conventions avec différentes fondations de placement et différents fournisseurs de fonds concernant les rétrocessions et les rabais. Pour l'année 2016, la Previs s'est vu accorder des rabais à concurrence de CHF 525'398 (2015: CHF 593'616). En outre, nous avons conclu un «Fund Master Agreement» avec notre Global Custodian. Celui-ci implique notamment la ségrégation de l'ensemble de nos fonds de placement. Cet accord permet d'affirmer, dans le cadre des relations commerciales avec la Previs, que notre Global Custodian ne retient pas de dotations supplémentaires sous forme de rabais au sens de l'ATF 132 III 460.

Le 31 décembre 2016, la Previs ne détenait pas de placements dits «intransparents» conformément à l'attestation de frais de gestion de la fortune établie par UBS. Le taux de transparence des coûts atteint donc 100%.

	2016 CHF	2015 CHF
Total placements transparents	2'829'891'167	2'620'176'566
Total placements collectifs intransparents	–	–
Fortune globale de placement	2'829'891'167	2'620'176'566
Pourcentage de transparence des coûts	100.00%	100.00%

1.6.7.3 Exercice du droit de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mieux connue sous le nom d'«initiative Minder», contraint les caisses de pension, en tant qu'actionnaires d'entreprises suisses, d'utiliser activement leur droit de vote en faveur des destinataires. L'exercice du droit de vote peut être consulté sur www.previs.ch/fr/vermoegensanlagen.

1.6.8 Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs

1.6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Le 31 décembre 2016, les placements auprès des employeurs étaient constitués d'un prêt de CHF 6 millions accordé à la fondation Siloah (rémunération 2016: 1.75-2.20%) ainsi que d'un prêt de CHF 2.5 millions octroyé à la bourgeoisie de Wiedlisbach (rémunération 2016: 0.50-1.50%).

1.6.8.2 Erläuterungen zu den Arbeitgeber-Beitragsreserven

	2016 CHF	2015 CHF
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 1.1	2'813'481	1'893'633
Dépôts	1'819'872	1'795'805
Prélèvement pour le financement des cotisations	0	–205'978
Prélèvement pour le maintien de l'effectif	–609'970	–513'263
Prélèvement pour les sorties d'effectifs assurés	0	–179'919
Intérêts	266'264	23'203
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 31.12	**4'289'648**	**2'813'481**

En 2016, les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées avec une performance de la fortune totale de 7.45% (2015: 0.79%).

1.7 Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation

1.7.1 Compte de régularisation actif

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Compte de régularisation actif de la prévoyance	258'053	217'643
Total du compte de régularisation actif	**258'053**	**217'643**

1.7.2 Frais d'administration

La Previs comptabilise ses frais d'administration pour les différents secteurs prévoyance, clients & communication, placements financiers et placements immobiliers. Les prestations réciproques sont facturées à l'interne.

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Frais d'administration bruts [1]	−5'362'832	−4'875'949
Produits prévoyance	89'545	60'269
Frais d'administration moins produits d'administration	−5'273'287	−4'815'680
Frais d'administration facturés aux employeurs	4'197'861	4'080'945
Frais d'administration nets	**−1'075'426**	**−734'734**

[1] L'indemnisation des courtiers en assurance est incluse dans les frais d'administration. Les indemnisations sont effectuées sur les primes de risque. Les affiliés ou les personnes assurées pour lesquelles des indemnisations sont versées à des courtiers en assurance sur la base de leur affiliation doivent s'adresser le cas échéant directement aux courtiers en assurance compétents afin de connaître le montant de l'indemnisation.

1.8 Dispositions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels 2015 ont été approuvés sans condition par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) le 13 juillet 2016.

1.9 Autres informations relatives à la situation financière

1.9.1 Découvert / explication des mesures prises

Au 31 décembre 2016, les découverts de certaines caisses de prévoyance ont pu être réduits voire éliminés à la faveur de la bonne performance des investissements en 2016. Néanmoins, les mesures ci-dessous ont été décidées dans le cadre de la stratégie:

- Le taux d'intérêt technique sera abaissé à 2.25% à l'horizon 2020 au plus tard.
- Le taux de conversion sera diminué progressivement de 6.0% à 5.5% entre 2018 et 2022.

Au vu de l'expertise actuarielle actuelle, l'expert estime qu'aucune mesure d'assainissement supplémentaire n'est nécessaire pour le moment pour les caisses de prévoyance encore à découvert.

1.9.2 Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2016, trois ont donné lieu à une liquidation partielle. Ces liquidations partielles n'ont pas encore pu être clôturées, un acompte des capitaux de couverture a cependant été versé à la nouvelle institution de prévoyance. Le droit collectif sur les provisions n'avait pas encore été transféré à la date de clôture du bilan.

Six clients représentant un total de 723 assurés et retraités ont quitté une caisse de prévoyance Association au 1er janvier 2017 pour être transférés chacun dans une caisse de prévoyance individuelle (quatre clients) ou rejoindre une autre caisse de prévoyance existante (deux clients). Un client comptant 14 assurés et retraités a été transféré dans la caisse de prévoyance Stratégie 30. Ces transferts ont donné lieu à une liquidation partielle. Les comptes annuels 2016 tiennent compte d'une délimitation en ce qui concerne l'ampleur de la réduction des capitaux de prévoyance concernés.

1.9.3 Valeurs patrimoniales gagées

Pour la couverture des opérations de change à terme, notre banque attitrée possède un droit de gage sur notre portefeuille de titres à hauteur de 30 mio CHF. Pour les dérivés cotés en bourse, des valeurs patrimoniales ad hoc ont été gagées en sus dans notre fonds à investisseur unique.

1.10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Au 1er janvier 2017, plusieurs affiliés représentant au total 737 assurés actifs et rentiers ont quitté la caisse de prévoyance Service Public pour entrer chacun dans leur propre caisse de prévoyance Employeurs, les retraités ayant quant à eux rejoint la caisse de prévoyance Retraités.

La Previs envisage de fusionner avec la fondation de prévoyance Comunitas courant 2017, avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Le processus de fusion ad hoc est d'ores et déjà engagé. Les destinataires ont été informés en temps utile selon les prescriptions de la loi sur la fusion et avisés de leur droit de consulter les documents afférents à la fusion.